

REVUE

DE LA

# NUMISMATIQUE

**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—  
5<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME II.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

—  
1870

## QUELQUES MONNAIES ET MÉDAILLES INÉDITES.

PL. XI, XII ET XIII.

### I

*Droit.* Écusson de Nimègue. Après une rosette : ...  
ΕΝΝΑ ° ΝΟΥΝΑ ° ΝΟΥΙΝΝΑ.

*Rev.* Croix à doubles bandes qui se terminent en globules : PAX — SIM — ... — NOB.

Billon blanc. Gr. 0.55.

Au premier abord, on serait tenté de prendre cette monnaie pour celle que M. Vander Chijs a figurée pl. II, n° 21 (1), mais, en l'examinant de plus près, le revers nous offre une variété notable, puisque non-seulement la croix a une tout autre forme, mais encore les lettres sont d'une époque postérieure. Je serais donc assez porté à y voir une monnaie frappée par cette ville, pendant ou après la contestation de l'empire, parce que le titre du métal en est meilleur et que la forme de la croix ainsi que les lettres du revers sont analogues aux monnaies de Ruremonde (2) et de Groningue (3), qui datent de cette époque.

(1) *De Munten der heeren en steden van Gelderland.*

(2) Même ouvrage, pl. VI, nos 2, 3 et 6.

(3) *De Munten van Friesland, Groningue, etc.*, pl. XVI, nos 438-440

II

*Droit.* Heaume couronné portant pour cimier une queue de paon :  $\text{TELBERN} : \text{DVX} : \text{COM}$

*Rev.* Croix pattée coupant la légende :  $\text{NON} - \text{EMT}$   
 $- \text{HOL} - \text{TNO}$ .

Arg. Gr. 0.45.

Huitième du gros décrit par M. Vander Chijs, pl. VII, n° 6.

III

*Droit.* Écusson incliné, écartelé de Palatinat et de Bavière, surmonté d'un heaume couronné, timbré d'une queue de paon et orné de ses lambrequins :  $\text{TELBERN} : \text{DVX} : \text{COM} : \text{HOL}$ .

*Rev.* Croix pattée traversant la légende :  $: \text{NOVT} - \text{NON} - \text{EMT} \cdot - \text{OL'T}$ .

Arg. Gr. 0.3.

Cette monnaie est probablement le denier ou huitième du gros figuré par M. Vander Chijs, dans son Mémoire sur les monnaies des comtes de Hollande, pl. VII, n° 8, et qui fut frappée, selon lui, en vertu de l'ordonnance de l'an 1404.

IV

*Droit.* Écusson incliné à l'aigle, timbré d'un heaume, le tout dans un entourage de huit demi-cercles :  $\text{REI-NTLUDV} - \text{DEI} : \text{GRAT}$

*Rev.* Une croix pattée traverse la légende intérieure :  
I · Ω — OI — · D — ΩI<sup>9</sup>, la légende extérieure est :  
✠ HOHEITX \* K...ovo)ROEHSIS.

Demi-gros. Arg. Gr. 4.

A qui attribuer cette pièce intéressante ? Fut-elle frappée par Renaud III ou bien par son neveu Renaud IV ? C'est là un problème que je n'oserais résoudre. Toutefois il me semble que l'attribution à Renaud III offre plus de vraisemblance, puisque le type date d'une époque antérieure au règne de Renaud IV. Comme les monnaies des ducs de Gueldre servaient souvent de modèle à celles des seigneurs de Batenbourg et de 's Heerenberg, de même les seigneurs de Coevorde auront imité celles des évêques d'Utrecht auxquels ils ressortissaient en quelque sorte.

Dans notre monnaie, on ne peut retrouver qu'une copie des monnaies de Jean de Virnebourg (1364-1371), et puisque, à cette époque, Renaud III était seigneur de Coevorde, il est presque certain qu'elle fut frappée par lui. Cependant l'orthographe du nom de Renaud correspond parfaitement avec celle du gros heaumé que M. Vander Chijs (1) attribue à Renaud IV, ce qui prouverait qu'elle appartient à ce seigneur ; mais, quoiqu'il soit bien hardi de ma part de réfuter l'opinion d'un aussi savant numismate, je crois pouvoir contester cette hypothèse.

En comparant les dates du règne des dynastes dont nous connaissons des gros heaumés ou *botdraggers*, l'époque de 1346-1379 est celle qui en produit le plus grand nombre. Albert de Bavière n'en frappait plus pour le comté de

(1) *De munten van Groningen, Friesland en Drenthe*, pl. XXII, n° 24.

Hollande, après la mort de son frère Guillaume; l'évêque Arnould de Horne est le dernier de qui nous en connaissons pour l'évêché d'Utrecht; ceux des princes de Gueldre comme Mathilde, Marie, Guillaume le mambour et Guillaume I ont été frappés probablement de même avant la dernière année, et puisque les seigneurs de Coevorde ont, sans doute, marché, quant à leurs monnaies, autant que possible, de front avec les autres dynastes, je crois au moins fort douteux que la pièce en question soit de Renaud IV, qui était non-seulement mineur à cette époque, mais qui n'était en outre pas encore seigneur de Coevorde, puisqu'il ne succéda à son père Jean qu'en 1582 (1).

Le poids du gros de Jean est de 5.1 gr., tandis que celui de Renaud pèse 5.8 gr., ce qui mène à croire que le dernier est d'une émission antérieure, surtout puisque le titre de l'argent en paraît aussi meilleur.

L'argument qui a induit M. Vander Chijs à attribuer cette pièce à Renaud IV se trouve spécialement dans le titre de comte, qui paraît sur cette monnaie, titre qui figure, selon lui, pour la première fois sur les monnaies de Jean, son père. Mais puisque l'empereur des Romains Charles IV accorda, en 1557, par une charte (2) (document qui a échappé aux recherches de M. Vander Chijs), ce titre à Renaud III, cet argument n'a plus de raison d'être et prouve, au contraire, en faveur de notre opinion. Il est, en effet, peu présumable qu'ayant le droit de porter ce titre, il ne s'en soit pas servi sur ses monnaies, alors que

(1) *De Munten*, etc., pp. 588, 600.

(2) IBSINGA, *Staatsregt der Nederlanden*, p. 416.

les seigneurs de cette époque ne savaient que faire pour augmenter leurs splendeurs.

Ce sont ces raisons qui m'ont conduit à restituer le gros heaumé à Renaud III et à émettre la supposition que notre demi-gros lui appartient de même. Me suis-je trompé? Je suis tout prêt à reconnaître mon erreur, et, dans ce cas, je demande pardon à mes lecteurs obligeants pour les instants que je leur ai fait perdre.

V

*Droit.* Mêmes figures que la gravure de de Vries et de Jonge, pl. II, n° 8 (<sup>1</sup>), seulement la légende : SVSTINET · HANC · CVM · PALLADE · IVNO, est ici en toutes lettres : en exergue, un cheval qui se cabre contre un monticule ; marque monétaire de Johannes Hensbergen.

*Rev.*

·            \*            ·  
NOBILISSIMIS  
AMPLISSIMIS · GRAVIS  
SIMIS · DVCATVS · GELRIÆ ·  
ET · COMITATVS · ZVTPHANIÆ  
SENATORIBVS · NEC · NON ·  
RATIONIBVS · PVBLICIS · ET ·  
ÆRARIO · PRINCIPIS · PRÆFE  
CTIS · HOC · MAIESTATIS · REIPV  
BLICÆ · SIGNVM · SACRVM · FACIT  
IOHANNES · HENSBERGEN ·  
MONETÆ · PVBLICÆ · SOLEMNI  
DECRETO · PRÆPOSITVS  
14 · NOVEMB ·  
MDCCXXXI ·

(<sup>1</sup>) DE VRIES ET DE JONGE, *Nederlandsche gedenkpenningen verklaard.*

Cette médaille ayant échappé aux recherches des auteurs de la première continuation de l'ouvrage de G. Van Loon, ainsi qu'à celles de MM. de Vries et de Jonge, je l'offre ici dans l'espoir d'être agréable aux amateurs qui collectionnent cette série.

Si cette médaille est une heureuse découverte, à plus forte raison les œuvres d'Étienne van Hollant peuvent être cités comme telles. Je suis à même d'ajouter trois pièces à la liste que M. Pinchart a publiée dans cette Revue, série III, t. IV, et que M. de Voogt a augmentée série IV, t. V. La première est une médaille d'argent, coulée et ciselée, que j'ai acquise il y a quelque temps, tandis que je dois les deux autres, dont l'une est de plomb et l'autre de cuivre jaune, à la bonté de M. Hooft van Iddekinge, directeur du cabinet des monnaies et médailles de l'université de Leyde, qui a eu l'extrême obligeance de me permettre de les publier ici.

## VI

*Droit.* Le buste, à droite, en pourpoint et nu tête, de Pierre Panhuis : · PETER · PA(n) · HVIS · ÆT · 50 · A<sup>o</sup> 1559.

*Rev.* L'écu de ses armes, d'argent à trois macles de sable, ayant pour cimier une hure de sanglier et orné de ses lambrequins également d'argent et de sable, et sous lequel STE · H · F, le tout entouré de la devise : EN · ESPOIR · VIVE.

Luiscius <sup>(1)</sup> cite un Pierre van Panhuis, seigneur d'Yse-

(1) LUISCIUS, *Historisch woordenboek*, à la lettre P, p. 85.

laar et de Soollhof, premier trésorier et échevin de la ville d'Anvers, qui se maria avec Margaretha van Eiklenberg, et dont il eut son premier enfant en 1563. Il était fils de Servaas van Panhuis et de Johanna van Blois. Les armoiries de cette ancienne et noble famille, qui florissait déjà au XIII<sup>e</sup> siècle et habitait le duché de Limbourg, étant conformes à celles de notre médaille, il est probable qu'elle fut faite en son honneur.

## VII

*Droit.* Buste barbu, en profil et à tête découverte : ANTOINE · DE · BLOCKLANT · ÆT · Z6 · NIET · SONDE ; RĒD (non sans raison), sous le bras : STE · II un peu plus loin : 1560.

*Rev.* Un petit garçon nu qui se balance aux feuilles d'un palmier, dans le fond, à gauche, sur une colline, un bourg, à droite; un rocher : PERFER · ET · OBDVRA.

Si nous consultons de Chalmot<sup>(1)</sup>, nous voyons, qu'après vingt ans de résidence à Delft, le peintre Anthony van Montfoort, dit Blocklandt, s'établit à Utrecht où il mourut en 1583, tandis qu'il fixe la date de sa naissance à l'an 1532; mais Van Mander<sup>(2)</sup> nous apprend qu'il n'était âgé que de quarante-neuf ans lors de sa mort, qu'il fixe de même à l'an 1583, ce qui s'accorde bien mieux avec notre médaille, selon laquelle il naquit en 1554, puisqu'il était en 1560, seulement âgé de vingt-six ans.

(1) DE CHALMOT, *Biographisch woordenboek*.

(2) VAN MANDER, *het Schilderboek*, année 1604, p. 253.



C'est donc bien à lui qu'appartient cette médaille, car, quant à l'obstacle de l'orthographe, il est assez connu qu'à cette époque on n'y regardait pas de si près.

M. Vander Chijs <sup>(1)</sup> supposa, lorsqu'il décrivit le droit, que la devise *non sans raison* est un témoignage du mérite de ce peintre qui était déjà renommé dans sa jeunesse.

L'enfant, que le graveur a figuré au revers, fait allusion au genre de peinture de Van Blocklandt, qui excellait à représenter le nu.

### VIII

Buste à trois quarts et à mi-corps d'un jeune homme aux cheveux crépus, vêtu d'un pourpoint aux revers brodés : · THOMAS · THERLAEN ·, à gauche du buste : STE · H. et à droite : 1561.

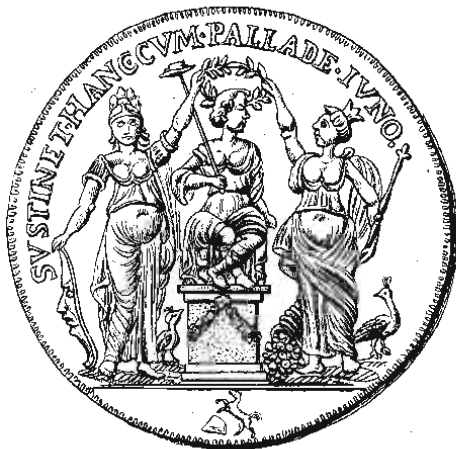
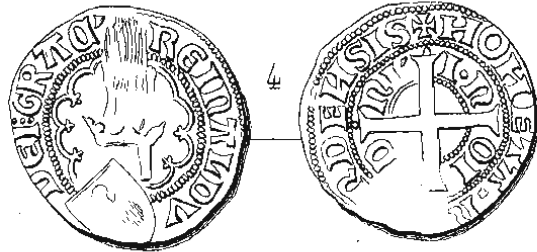
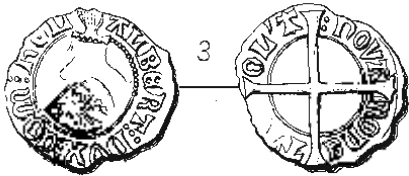
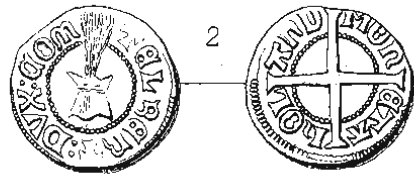
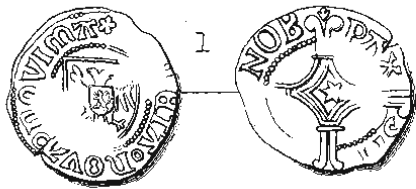
Qui fut ce Thomas Therlaen? Voilà une question que je dois poser ici, car malgré toutes mes recherches je n'ai pu rien découvrir de lui. Toutes les biographies que j'ai consultées gardent à son égard un silence absolu; peut-être qu'un autre retrouvera la médaille elle-même et qu'alors le revers complétera ce qui nous manque pour restituer cette pièce à qui de droit.

TH.-M. ROEST.

Leyde, 4 avril 1870.

<sup>(1)</sup> *Tydschrift voor munt en penningkunde*, t. II, p. 953.

---



7



